



Checklist

pour la candidature pour devenir membre de visarte

Ma demande contient:

- le formulaire de demande d'admission entièrement rempli (deux pages)
- documentation ne dépassant pas le format A4 et n'excédant pas 20 pages avec
 - une biographie de l'artiste qui indique:
 - la formation
 - les principales expositions
 - les distinctions
 - les publications
 - les achats
- une documentation des oeuvres
- une enveloppe-réponse dûment affranchie
- ne pas ajouter de catalogue
- ne pas envoyer le dossier en recommandé
- délai de remise à ne pas dépasser (10 mars ou 10 octobre). Le cachet de la poste faisant foi (courrier A).

Les dossiers incomplets ne pourront pas être évalués.

Envoyer le dossier à:

visarte.schweiz
Räffelstrasse 32
8045 Zürich



Formulaire d'admission visarte pour candidats et candidates

s.v.p. remplir en lettres majuscules

Nom	Téléphone privé
Prénom	Téléphone Atelier
Rue	E-mail
Numéro post. / Lieu	Date de naissance

Sexe m f Langue de correspondance souhaitée Allemand Français

Vous êtes candidat comme membre actif en tant Artiste visuel Architecte

Genre : Peinture Sculpture Photographie Installation Performance Multimédia _____

Avez-vous déjà, par le passé, demandé l'admission comme membre actif? oui, en _____ non

Etes-vous déjà membre d'une association d'artistes, ou d'architectes en Suisse ou à l'étranger?

oui, (nom de l'association) _____ non

Lorsque vous devenez membre de visarte, vous êtes affilié en tant que membre national. En outre, souhaiteriez-vous devenir membre d'un groupe régional?

oui, du groupe _____ non, je préfère devenir uniquement membre national.

Je confirme que mes activités d'artiste professionnel(le)

occupent au moins la moitié de mon temps de travail et/ou couvrent au moins la moitié de mes revenus.

Ma demande contient:

le formulaire de demande d'admission entièrement rempli (deux pages)

documentation ne dépassant pas le format A4 et n'excédant pas 20 pages avec

une biographie de l'artiste qui indique:

la formation les principales expositions les distinctions les publications les achats

une documentation des oeuvres

une enveloppe-réponse dûment affranchie

Important: Les dossiers incomplets ne pourront pas être évalués! Ne pas envoyer le dossier en recommandé. Ne pas ajouter de catalogue.

Je confirme que ma demande se compose d'un formulaire de demande d'admission entièrement rempli et d'un dossier complet. En outre je confirme avoir pris connaissance des statuts et du règlement d'admission de la société des artistes visuels, visarte, et en accepter le contenu.

Date _____ Signature _____

Suite page 2



A remplir par la commission d'admission

Décision de la commission d'admission selon l'art. 4.4. des statuts de la société des artistes visuels

_____ est accepté(e) comme nouveau membre de la société des artistes visuels, visarte.

Date _____ Signature (membre du jury) _____

Fonds d'entraide pour artistes suisses

General Guisan-Quai 40, Postfach 4338, 8022 Zürich / CCP 80-4597-9, tél. 01 284 31 12, fax 01 284 47 33

Déclaration concernant la contribution obligatoire

Les architectes (hommes et femmes) ne remplissent pas cette page. Voir note explicative ci-dessous.*

1. Je confirme avoir reçu le règlement du Fonds d'entraide et les statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes suisses et, après en avoir pris connaissance, en accepter le contenu. Je peux solliciter un soutien financier en cas de détresse.
2. Je m'engage à m'acquitter de la contribution obligatoire à l'égard du Fonds d'entraide.
3. J'autorise les acheteurs, les donneurs d'ordres et les organisateurs d'expositions à déduire de mes honoraires la contribution due et à la verser directement au Fonds d'entraide pour artistes suisses, General Guisan-Quai 40, 8022 Zurich, CCP 80-4597-9.

Au cas où il ne serait pas fait usage de cette autorisation, je m'engage à verser moi-même la contribution due au Fonds d'entraide.

Lieu et date _____ Signature _____

* Conformément à l'art. 6 du règlement du Fonds d'entraide, les architectes (hommes et femmes) ne bénéficient pas des prestations de ce Fonds.

Caisse d'indemnités journalières pour artistes

General Guisan-Quai 40, Postfach 4338, 8022 Zürich / CCP 80-290-4, tél. 01 284 31 13, fax 01 284 47 33

Demande d'admission à la Caisse d'indemnités journalières pour artistes

Les artistes (hommes et femmes) âgés de plus de 65 ans et les architectes (hommes et femmes) ne remplissent pas cette page. Voir note explicative ci-dessous.**

En vue de mon admission à la Caisse d'indemnités journalières (sans primes personnelles obligées) je fournis les renseignements suivants:

Êtes-vous en bonne santé et entièrement apte au travail? oui non

Si la réponse à cette question est «oui», vous êtes alors admis dans la Caisse d'indemnités journalières dès que vous êtes devenu membre de la société des artistes visuels, visarte. Cette affiliation prend cours à partir du mois suivant. L'admission sera confirmée par la remise du certificat d'assurance. Sont exclus de l'assurance les maladies et accidents dont il n'a pas été fait mention lors de la réponse à la question ci-dessus, et cela aussi longtemps qu'une réserve appropriée serait formulée sur la base d'une réponse conforme à la vérité, selon les renseignements complémentaires pris par la Caisse d'indemnités journalières.

Si la réponse à cette question est «non», la Caisse éclaircira d'abord, sur la base d'un questionnaire médical détaillé, si des réserves relatives à des maladies déterminées ou à des suites d'accident doivent être éventuellement formulées. Le secrétariat de la Caisse se mettra dans ce cas directement en rapport avec vous.

Le/la soussigné/e déclare avoir répondu correctement à cette question, ainsi qu'avoir reçu et accepté les statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes.

Lieu et date _____ Signature _____

** Conformément aux art. 5 et 6 des statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes (hommes et femmes) ayant dépassé l'âge de 65 ans et architectes (hommes et femmes) ne peuvent adhérer à la Caisse d'indemnités journalières pour artistes.